

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

3 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février, à vingt heures quinze, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, MASSON Régine, LEDO Nadine, MASSELINE Stéphane et LEDO Antoine
Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : M. LEMETTAIS Christophe donne pouvoir à Mme MASSON Régine
Mme BAUDRY Laurence donne pouvoir à Mme LEDO Nadine
M VALLIN Morgan donne pouvoir à Mme LECLERC Gaëlle

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LECLERC Gaëlle

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

1~ SDE76 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergie pour l'alimentation du patrimoine de la commune de Thiouville Délibération 2025.002

Depuis près de 7 ans, ce sont plus de 550 collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, groupements d'intérêt, CCAS qui ont su faire confiance au SDE76 pour optimiser leurs achats d'énergie grâce au groupement de commande pour la fourniture d'énergie coordonnée par le SDE76.

Ce groupement de commande nous permettra de nous affranchir des procédures administratives et techniques de la commande publique. De plus, nous pourrions bénéficier de l'expertise du syndicat dans le domaine complexe que représentent les marchés de l'électricité et du gaz naturel. En mutualisant les besoins, le SDE76 parviendra à définir un volume pertinent afin d'obtenir les offres de fourniture les plus compétitives du marché. Bien évidemment, nous conserverons la maîtrise de l'exécution des marchés et le paiement des factures.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de renouveler l'adhésion de la commune de THIOUVILLE au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité et services associés,

- **Décide** d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- **Autorise** le maire de la commune de THIOUVILLE à signer la convention ci jointe,
- **Autorise** le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- **Décide**, le cas échéant, de régler la participation financière prévue à l'article 4.5 de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- **Donne** mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

Questions diverses

- Eglise :
 - o Nous avons reçu 2 devis de la part de 2 entreprises qui ont chiffré la réfection du sol. Ces derniers seront étudiés au moment du vote du budget
 - o L'entreprise JOLLY s'occupe de l'enlèvement des gravats
 - o Nous avons un chiffrage pour la plafond et mur du transept de la part de l'entreprise TPN76
 - o Visite de M. pour le chiffrage du retable
 - o Nous allons contacter l'association « Art Religieux 76 » de Bolbec pour l'inventaire du mobilier religieux
- Noël : Il y a eu 6 cartes cadeau enfants non distribué / réclamé sur 41 enfants. Nous avons fait un retour du colis des personnes âgées.
- Un devis sera demandé auprès de l'entreprise Grancher Duchemin pour la vérification des gouttières des bâtiments communaux.
- Ordures ménagères : La commune a répondu à un questionnaire pour un bilan depuis la mise en place des sacs translucides.
- Des devis vont être demandé auprès de différentes entreprises pour le remplacement de fenêtres pour la salle du périscolaire.
- Travaux de la défense incendie : il faut relancer l'entreprise pour le gazonnement et ainsi honorer le contrat.
- Demande de devis effectué pour le feu d'artifice pour la fête de la St Vaast, le 12 juillet 2025.
- Devis demandé auprès de l'entreprise THUILLIER pour la rénovation des portes de garage et les anciennes toilettes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 50.